



Communication sur l'innovation, la recherche et l'enseignement supérieur.

26/05/2008

Par M. Bertrand DELANOË - Maire de Paris

Seul le prononcé fait foi

L'économie, comme chacun sait, est devenue mondiale. Mais elle est surtout devenue urbaine ou, plus exactement, métropolitaine. La nouvelle géographie du développement économique se constitue en un réseau qui dessert les centres névralgiques de la finance, de la recherche et des nouvelles technologies. Un réseau qui circule instantanément, en "temps réel", qui transcende les frontières nationales et qui s'attache plus aux villes, centres de décision, qu'aux États. C'est en tenant compte de cette donnée préalable que New York, Londres et Tokyo ont pu devenir des moteurs de l'économie mondiale.

Pour Paris, la création d'emplois et le développement des richesses passeront donc par l'attraction sur son territoire des équipes, des projets et des entreprises qui participent de cette nouvelle économie et de sa mise en réseau sur tout le territoire de l'agglomération. Il ne s'agit certes pas là d'un domaine strictement municipal. Mais Paris est décidé à s'engager pour l'innovation, la recherche et les universités bien au-delà de ses compétences institutionnelles et de ses limites territoriales.

Car c'est aussi, et peut-être surtout, un enjeu de progrès social : l'objectif est de construire un nouveau modèle de développement, conçu à l'échelle de l'agglomération, respectueux de notre monde, de ses équilibres, de ses écosystèmes. Pour ouvrir toujours plus grand l'accès à l'information, vivre mieux et plus longtemps, et atteindre de nouveaux horizons.

Nous le savons tous : il est vital, pour l'avenir de notre ville de faire parler librement notre ingéniosité. Pourquoi est-il urgent d'innover ? Parce qu'il nous faut désormais faire du neuf pour faire du durable. Parce que nous ne pouvons plus nous contenter d'imiter les modèles qui ont fait leurs preuves, nous devons en imaginer de nouveaux. Les économies les plus puissantes dans dix ans seront celles qui auront montré leur capacité d'attirer de nouveaux talents, par leur inventivité, leur productivité, leur créativité.

Paris a d'abord un rôle décisif à jouer afin de renforcer l'attractivité scientifique de son territoire : production de locaux d'enseignement et de recherche, amélioration de l'accueil des étudiants, des doctorants et des chercheurs, création d'instituts, de bourses et de chaires doctorales et post-doctorales, financement de jeunes équipes sur le modèle de ce que nous faisons déjà auprès de quatre équipes de recherche médicale. Paris doit, d'autre part, impulser une véritable politique de valorisation des jeunes entreprises et des projets innovants, notamment par la mise en place d'un fonds d'amorçage public/privé, et par le levier de la commande publique. Pour mener à bien cette stratégie, nous privilégierons l'expérimentation et la contractualisation.

L'attractivité scientifique et économique du territoire et la valorisation de la recherche parisienne ont été des axes importants de la politique menée depuis sept ans : travaux de remise à niveau des infrastructures universitaires, création de pépinières et d'incubateurs, préfiguration de pôles de recherche fédérés, structurés et ambitieux, émergence et financement des pôles de compétitivité... Il s'agit aujourd'hui de poursuivre et de concentrer l'effort avec une stratégie volontariste qui place la Ville comme un acteur à part entière qui décidera, suivant les cas, comme partenaire, prescripteur ou décisionnaire. Nous assumerons pleinement notre mission, quitte à pallier, quand il le faudra, et dans la mesure du possible, les manquements ou les défaillances de l'Etat.

Nous allons nous donner les moyens de notre ambition : un milliard d'euros sera consacré à l'innovation, à la recherche et à l'enseignement supérieur. Un milliard qui en lèvera un second en stimulant et en mobilisant les efforts de nos partenaires : Europe, Etat, Région, acteurs financiers et économiques. Nous entendons utiliser les formules partenariales public/privé, afin que les dotations publiques et les investissements privés s'associent, se renforcent au lieu de s'opposer: l'un des enjeux majeurs est de faciliter, de fluidifier les interactions entre le public et le privé, qui ne sont pas deux « secteurs » parallèles, imperméables et étrangers l'un à l'autre, mais les deux sources indissociables de notre énergie collective.

Nous serons à la fois audacieux, vigilants et rigoureux, et nous nous conformerons à un ordre clair et précis de nos priorités. Nous ne laisserons pas éclore de façon désordonnée des initiatives incertaines : ce n'est pas cela, l'innovation. La définition des objectifs, la sélection des projets, leur suivi dans le temps, la relation de confiance pérennisée permettront de mobiliser des sommes importantes, nécessaires à la réussite de projets innovants.

La compétition économique est devenue celle de l'intelligence. Aussi avons-nous souhaité, pour cette mandature, une délégation qui impulse et coordonne l'innovation avec la Recherche et les Universités : l'économie de l'intelligence est évidemment une économie de la connaissance et de la maîtrise des savoirs. L'économie de demain, celle de l'immatériel, place l'imagination et la création au cœur de toute production de richesses. Elle parie sur l'humain. Elle est une chance pour notre ville et, au-delà, pour notre pays.

Tels sont les principes qui inspirent la présente communication, et les trois axes qui la guident : favoriser l'émergence de grands pôles universitaires, faire de Paris une ville pionnière de l'économie numérique, valoriser l'innovation pour faire éclore des projets d'avenir.

I) Favoriser l'émergence de grands pôles universitaires dignes du 21ème siècle

Première ville universitaire d'Europe avec 300.000 étudiants, 11.400 chercheurs publics dont plus de 7.000 enseignants-chercheurs, **Paris dispose de véritables atouts que nous entendons défendre et valoriser.**

En effet, si dans la compétition que se livrent les grandes métropoles, Paris est au coude à coude avec Los Angeles, Sydney, Hong-Kong ou Shanghai, **sa place est concurrencée au sein même de l'Europe** par des villes ou des régions aux politiques dynamiques comme Londres, Rome, l'Emilie-Romagne, la Catalogne ou l'Andalousie... De même, la **place parisienne montre quelques signes d'effritement par rapport à certaines métropoles françaises.** Ainsi, les effectifs de la recherche publique et privée en Ile-de-France connaissent une croissance trois fois moins rapide que dans le reste du pays.

Les causes de cette situation préoccupante sont connues : **de nombreux chercheurs, formés grâce aux deniers publics, s'expatrient là où ils trouvent de meilleures conditions de vie, des salaires qu'ils estiment dignes de leurs compétences ou des financements qu'ils jugent adaptés à leurs projets,** alors que dans le même temps, les Universités et laboratoires parisiens ne parviennent pas à attirer suffisamment de jeunes formés à l'étranger. A titre d'exemple, dans le domaine des sciences de la vie, une start up réunit 10 fois plus de financements aux Etats-Unis qu'en France pour assurer son développement. Cette hémorragie de jeunes chercheurs est principalement due au désengagement de l'Etat qui frappe aussi bien le public que le privé.

Bien que l'Université relève de la compétence de l'Etat, la **Municipalité ne se résigne pas à la fragilisation du rayonnement universitaire international de Paris et à la dégradation des conditions de travail de la communauté universitaire.** Nous mobiliserons toutes les énergies et tous les moyens nécessaires au service du développement universitaire de la capitale.

A) Pérenniser l'investissement de Paris dans l'excellence universitaire

1) Un effort financier sans précédent à amplifier

La dernière mandature a permis de **renouer avec le rôle historique que la Ville avait tenu dans le développement des savoirs**, quand Paris finançait la moitié de la reconstruction de la Sorbonne au 19ème siècle et, un peu plus tard, quand elle accueillait l'Ecole de Physique Chimie, devenue l'ESPCI, lieu d'excellence de la recherche française, ou encore quand, entre les deux guerres, elle apportait une contribution majeure à la création de la Cité internationale universitaire.

Dès 2001, nous avons fait le choix de dégager des moyens concrets pour combler une partie du retard engendré par des décennies d'abandon. A cet effet, **la Ville de Paris a consacré entre 2001 et 2008 plus de 400 M€ au développement universitaire de Paris, ce qui représente un investissement supérieur à celui de l'Etat.**

C'est ainsi que Paris a favorisé la création d'un **nouveau quartier universitaire** à Paris Rive Gauche (13ème), avec plus de 250 M€ pour le foncier et le financement de plusieurs bâtiments, ce qui a déjà permis l'installation de l'Ecole d'architecture Val de Seine et d'une grande partie de l'Université Paris 7-Denis Diderot. De même, nous avons soutenu de nombreuses opérations concernant la Chapelle de la Sorbonne, l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie, les Cordeliers, le Collège de France, Paris II-Assas ou encore les bibliothèques de l'IEP et de Dauphine.

Pour autant, **étudiants et universitaires ne disposent pas encore d'un nombre suffisant d'équipements d'un bon standard international**, et l'état de sécurité ou d'entretien de leurs locaux est souvent médiocre. C'est pourquoi la Ville finance **les travaux de réaménagement et de mise aux normes des locaux à l'Ecole supérieure de physique et de chimie industrielle (ESPCI), ainsi que la remise en sécurité de la bibliothèque de la Sorbonne.** Au-delà de cette mise à niveau, la Municipalité apportera son soutien à l'ESPCI pour augmenter de manière significative le nombre de ses étudiants, favoriser le regroupement de deux laboratoires de très haut niveau sur l'acoustique et l'optique dans un futur institut Paul Langevin et promouvoir la Fondation Pierre Gilles de Gennes.

Enfin, en termes de cofinancements universitaires, **la Ville de Paris est liée à l'Etat par une convention qui court jusqu'en 2015.** Malheureusement ce dernier n'a pas, et de loin, honoré tous ses engagements, ce qui explique probablement qu'il ait refusé, depuis 2005, de réunir le Comité de suivi prévu dans cette convention.

Les orientations ambitieuses de la Ville de Paris pour le rayonnement et le développement universitaire justifient pleinement de **refonder le partenariat avec l'Etat.** C'est pourquoi **la Municipalité est disposée à signer un avenant à cette convention**, comme elle l'a déjà fait en 2002, afin de lui **donner une nouvelle impulsion.** Cela suppose que l'Etat ait la volonté de s'engager avec la Ville de Paris, les établissements universitaires et leurs regroupements dans une **véritable relation partenariale**, sur des projets concrets et avec des financements effectivement dégagés et tenus. L'un des premiers dossiers pourrait être le lancement d'une réflexion sur les besoins des universités parisiennes en matière de bibliothèques.

2) Une forte dynamique collective pour dessiner trois grands pôles universitaires

Les équipements universitaires sont actuellement beaucoup trop dispersés, ce qui ne favorise ni les contacts interdisciplinaires, ni le travail de qualité entre les étudiants et les enseignants, et encore moins le développement de passerelles entre les entreprises et les universités. Notre ambition est **d'aider l'enseignement supérieur et la recherche parisiennes à se structurer autour de trois grands pôles**, dont deux dépassent les frontières parisiennes :

- Le premier pôle est celui de la **Montagne Sainte-Geneviève et du Quartier Latin**, centre historique de l'enseignement supérieur parisien et qui participe du rayonnement international de la capitale. De ce point de vue, la Ville restera très vigilante sur l'avenir des bâtiments libérés afin qu'ils servent l'université et la recherche parisiennes plutôt que la spéculation immobilière.

- Le second pôle se déploie **le long de la Seine à partir de Jussieu**, où le projet Paris Parc pourrait permettre à des centres de recherche de côtoyer de jeunes entreprises innovantes, et s'étend vers **Paris Rive Gauche**, en passant par la Bibliothèque François Mitterrand et la Pitié Salpêtrière, **jusqu'à Villejuif et Ivry**, avec notamment les projets de Biopark 2 et d'implantation d'un centre de développement et d'innovation en bio-ingénierie (CEDIB).

- Le troisième pôle, qui reste entièrement à créer, se situera dans le **Nord-Est parisien**, sur les territoires de Paris et de Plaine Commune. Il pourrait accueillir d'ici 2014 plusieurs départements, instituts ou écoles dépendant de Paris I, de l'EPHE et de l'EHESS ainsi que plusieurs départements d'Instituts universitaires technologiques, dont certains consacrés au numérique.

L'objectif est de faire de ces trois pôles des centres de création intellectuelle et scientifique qui rayonnent dans le monde, en redonnant à la Sorbonne son statut de foyer de l'excellence et de l'érudition, en faisant de Paris Rive Gauche un leader scientifique de réputation mondiale et en créant à Paris Nord-Est, un campus urbain du 21^{ème} siècle.

B) Donner une dimension métropolitaine à la politique universitaire

Sur ce sujet particulièrement stratégique pour Paris, **la Municipalité raisonne en termes de métropole et entend agir dans un esprit de concertation et de coopération avec tous les acteurs de ce vaste territoire pertinent**. Paris Métropole a besoin d'une politique concertée, et non pas d'une concurrence stérile et coûteuse entre petites enclaves antagonistes : Orsay-Saclay, Nanterre-La Défense, Marne la Vallée ou encore Paris Nord contribuent ensemble à l'attractivité et à la performance parisienne. Nous travaillerons en étroite concertation avec la Région Ile-de-France, sur la base de véritables partenariats.

A cet égard, la Municipalité est attachée au développement universitaire dans Paris intra-muros et veillera à garder sur son territoire des écoles d'ingénieurs de premier rang. Mais pour créer et développer les équipements universitaires, nous sommes disposés **à participer à l'achat du foncier nécessaire**, y compris en-dehors de Paris. En effet, lorsque des institutions d'enseignement et de recherche parisiennes éprouveront le besoin légitime de s'étendre sur le territoire métropolitain, la Ville de Paris **favorisera, dans la concertation, la constitution de pôles**. Cette solution respecterait à la fois les coopérations scientifiques existantes et le besoin de développement.

Par ailleurs, pour **la constitution du pôle Nord-Est**, nous proposerons à la Ville d'Aubervilliers, à Plaine Commune et au Conseil Général de Seine Saint Denis, en partenariat avec la Région Ile de France et l'Etat, de **travailler ensemble à la création d'un nouveau campus**. Il serait composé d'un pôle « sciences humaines », d'un pôle « sciences » et de 5.000 m² de pépinières dédiées notamment au numérique, en association avec les Universités Paris VIII et Paris XIII ainsi qu'avec toutes les entreprises des secteurs de l'audio-visuel, de l'informatique et des télécommunications.

Enfin, l'Etat et la Région ont pris en mars 2007 des engagements pour les universités, la recherche et la vie étudiante dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région. En lançant récemment son Plan Campus, l'Etat a agi seul, sans concertation avec les acteurs concernés, et sur la base de critères peu lisibles qui ne garantissent pas le traitement équitable des projets. **Malgré ce procédé unilatéral peu propice à l'action partenariale, la Municipalité demeure résolue à s'engager** dans une démarche cohérente globale, ambitieuse pour Paris, utile à l'agglomération, et même exaltante pour toute l'Ile de France.

C) Améliorer les conditions de travail et la qualité de vie des étudiants et des chercheurs parisiens

L'attractivité parisienne dépend en partie des conditions d'accueil, de travail et de vie offertes aux chercheurs, aux enseignants-chercheurs, aux doctorants et étudiants français ou étrangers. A cet égard, la recherche française ne manque pas de talents mais souffre d'une **carence de moyens, de reconnaissance et de vision stratégique**. Après de longues années d'études, des hommes et des femmes se trouvent ainsi confrontés à la précarité - dans leur vie personnelle comme dans le financement de leurs projets - alors que la nature même de leur activité exige une assurance à long terme.

1) Développer les potentiels de recherche et accueillir dignement les chercheurs

La Municipalité **soutiendra la coopération et les rapprochements entre les écoles doctorales parisiennes**, afin de mettre leurs moyens en synergie et d'accroître leur visibilité. En outre, des **appels à projets seront lancés dans les sciences et technologies de l'information et de la communication, du vivant et de la santé, de l'environnement et du développement durable** pour soutenir les initiatives des jeunes équipes de recherche dans ces domaines. Le conseil scientifique de la Ville participera à l'organisation de ces appels à projets et à l'évaluation des réponses.

Par ailleurs, Paris a la chance de disposer de **laboratoires de recherche et d'écoles doctorales prestigieuses qui renforcent sa visibilité internationale**. Un soutien particulier sera apporté à **l'accueil de chercheurs internationaux pour des séjours d'études à Paris ou des échanges interuniversitaires**. Ouvert à toutes les universités et écoles parisiennes, ce dispositif favorisera les rencontres, les projets communs et permettra de **recevoir les membres de la communauté scientifique internationale dans des conditions plus dignes qu'aujourd'hui**. Elle favorisera l'émergence sur le territoire métropolitain d'Instituts d'Etudes Avancées dans les domaines d'excellence scientifique des établissements universitaires.

En outre, **la Municipalité favorisera, en harmonie avec le Conseil régional, les synergies entre Paris, les collectivités d'Ile-de-France et les pôles de recherche et d'innovation, pour développer les coopérations en matière de recherche**, comme elle l'a déjà fait au travers du partenariat avec la Vallée scientifique de la Bièvre.

Enfin, **les efforts engagés depuis 2001 pour améliorer les conditions de vie et de travail des jeunes chercheurs**, comme les 18 projets de recherche soutenus dans le domaine de la recherche médicale, les 32 projets lancés dans des domaines aussi variés que l'urbanisme, l'environnement et l'emploi, ou encore l'ouverture de deux centres d'hébergement pour chercheurs (le couvent de Récollets et le centre Louis Pasteur) seront amplifiés. Plusieurs mesures concrètes sont prévues :

- **l'accroissement du financement de la recherche et de l'enseignement universitaire d'excellence**, non seulement en **multipliant le nombre de bourses doctorales et postdoctorales** attribuées par la Ville mais aussi en **créant des chaires de la Ville** permettant l'accueil dans les universités et les écoles d'invités de haut niveau sur des thèmes qui intéressent l'avenir de Paris.

- la poursuite du programme de **construction de résidences pour doctorants, postdoctorants et jeunes chercheurs, avec 500 places financées durant la mandature**.

- la création d'une **Maison d'accueil des chercheurs et universitaires** regroupant les services nécessaires à leur installation à Paris, notamment pour les aider dans leurs démarches pratiques.

- le **renforcement du bureau d'accueil des chercheurs étrangers** situé à la Cité Internationale Universitaire pour les guider dans leur installation, faciliter leur vie quotidienne, aider à la garde ou à la scolarisation de leurs enfants... A cet égard, nous soutenons le projet de création d'une antenne de ce bureau sur le territoire de la Vallée scientifique de la Bièvre.

- la concertation, notamment avec la Région Ile de France et le Rectorat de Paris, pour **créer une école et un collège internationaux** qui témoigneraient de notre ouverture au monde et faciliteraient l'arrivée de chercheurs étrangers et de leurs familles.

2) Un effort tout particulier pour la vie étudiante

Améliorer la vie quotidienne des étudiants, c'est stimuler la vitalité de Paris et de toute la métropole à laquelle leur contribution est essentielle.

Alors que seulement 321 logements étudiants avaient été financés entre 1995 et 2000 et que 3.800 l'ont été depuis 2001, l'objectif de cette mandature est de **financer 4.000 logements étudiants supplémentaires**.

En outre, des crédits importants seront de nouveau dégagés pour la **restauration universitaire, la santé** (lutte contre l'obésité par exemple) et le **sport amateur et de haut niveau**. A cet égard, le futur Groupement d'Intérêt Public autour du sport universitaire, projet commun porté par les Universités, le CROUS et la CIUP, bénéficiera du soutien de la Ville de Paris.

Par ailleurs, nous souhaitons **faciliter la vie à Paris des étudiants handicapés** et serons aux côtés des Universités pour participer aux financements des travaux d'accessibilité de leurs équipements.

Pour ce qui concerne la **vie culturelle et associative**, nous créerons, en synergie avec l'actuelle Maison des Initiatives étudiantes située dans le 3ème arrondissement, de **nouvelles Maisons des Initiatives Etudiantes** dans le Quartier Latin et à Paris Rive Gauche, puis à terme, dans le campus Paris Nord-Est.

De plus, les **fonctionnalités de la carte numérique interuniversitaire** (inscriptions, certificats, accès aux bibliothèques, aux transports...) **seront étendues à tous les étudiants**.

Enfin, par le moyen de bourses, nous **favoriserons les séjours à l'étranger des étudiants parisiens** dans le cadre d'échanges internationaux des universités et des grandes écoles.

II) Paris, ville pionnière dans la révolution numérique

La transformation du paysage universitaire urbain doit s'accompagner de nouvelles infrastructures de réseaux informationnels. **La mise en place de réseaux complets et performants de fibre optique sur tout le territoire est un enjeu stratégique pour l'attractivité scientifique et économique de Paris.**

En effet, ces réseaux doivent permettre la connexion à très haut débit de chaque appartement, de chaque entreprise, de chaque bâtiment universitaire ou de recherche. Le déploiement, qui a été engagé durant la précédente mandature, doit être parachevé et constamment adapté à l'évolution des progrès technologiques.

A) Faciliter le déploiement des réseaux pour une compétitivité accrue

Paris dispose d'atouts indéniables en matière d'infrastructures de très haut débit, y compris par rapport aux villes américaines les plus renommées en matière d'innovation. Au-delà du réseau d'égouts qui facilite le câblage, la Municipalité a baissé les tarifs de redevance de 25 % pour l'ensemble des fibres et de 90 % pour les nouveaux câblages concernant les 400 derniers mètres. Nous continuerons **à favoriser le déploiement des réseaux dans des conditions qui permettent la libre concurrence et donc le choix entre les opérateurs.**

De fait, **toutes les opérations d'urbanisme et de construction de la Ville prennent en compte la problématique du très haut débit** et intègrent cette dimension dès l'origine des projets.

Par ailleurs, les incubateurs et pépinières, les universités et les grandes écoles, les centres de recherche et plus généralement l'ensemble du tissu des PME innovantes à Paris bénéficieront de ce réseau d'infrastructures nouvelles et performantes.

Enfin, nous soutiendrons financièrement la **liaison expérimentale à très haut débit mise en place par Cap Digital entre Paris et San Francisco** pour permettre à des entreprises innovantes de monter des projets communs et de bénéficier des potentiels, des savoir-faire et des talents des deux territoires.

B) Un objectif ambitieux mais réaliste: 80 % des Parisiens auront accès au très haut débit d'ici 2010

L'essor des technologies de communication est un moteur de l'excellence des formations dispensées à Paris : nous poursuivrons ainsi le **plan d'équipement des écoles et des collèges parisiens afin qu'ils soient dotés d'espaces numériques de travail**. Il est prévu également de **doubler l'équipement des écoles en micro-informatique et autres outils numériques**. Concernant les Services municipaux, le travail engagé pour moderniser l'équipement informatique sera poursuivi et des services innovants seront mis en place pour améliorer la qualité de la vie quotidienne des Parisiens (télé-procédures, paiements en ligne...).

En outre, le numérique a déjà surgi dans le **monde de l'art et du spectacle** avec la création en 3D ou les décors virtuels. Les écoles des métiers d'art et les nouveaux établissements culturels de la Ville (le « 104 » avec son espace de pépinières, la Gaîté Lyrique...) prendront toute leur place dans la diffusion de la nouvelle donne numérique auprès du grand public.

Par ailleurs, Paris a pris la tête des grandes capitales numérique grâce à sa politique volontariste en faveur de l'accès **au très haut débit pour tous**, comme l'illustrent les 400 points d'accès **Wi-Fi gratuit** dans des équipements publics et les parcs et jardins, l'expérimentation du Wi-Max, le haut débit sans fil, ou encore les **17 Espaces Publics Numériques** créés durant la précédente mandature.

La Municipalité est particulièrement attentive aux inquiétudes que peuvent susciter ces technologies récentes, y compris dans les Services municipaux. A cet égard, nous **privilegions l'écoute et la concertation**, en participant aux réunions de l'instance de dialogue entre des associations et les opérateurs de la téléphonie mobile et en étant prêts à contribuer aux initiatives du même ordre, qui pourraient être prises au sujet d'autres sources d'émissions.

Enfin, la Municipalité incitera fortement les **bailleurs sociaux à offrir à leurs locataires un accès au très haut débit à des tarifs avantageux**, comme vient de le faire l'OPAC.

III) Valoriser l'innovation pour faire éclore les projets d'avenir

Du laboratoire à la mise sur le marché, la vitesse d'exécution et la réactivité sont les véritables moteurs d'un plan de développement. C'est pourquoi il faut veiller aux liens géographiques, logistiques et institutionnels qui unissent tous les acteurs de l'innovation, rapprocher les universités des entreprises, les laboratoires et les start-up, mais aussi valoriser la recherche ou encore former les chercheurs à la propriété intellectuelle et les jeunes entrepreneurs au droit, au marketing ou à la fiscalité.

Dans cet esprit, il est essentiel que l'intervention publique –qui est évidemment légitime– se situe au moment le plus décisif de la croissance : celui des débuts, quand l'entreprise est encore fragile et dépendante de l'aide apportée. Faciliter la recherche de locaux, de partenariats et de financements pour le jeune entrepreneur prend alors tout son sens.

A) L'Agence Parisienne de l'Innovation, moteur de la réussite parisienne

L'Agence Parisienne de l'Innovation sera le levier fondamental de cette politique d'innovation. Elle sera investie de deux missions essentielles et complémentaires :

- **identifier des produits et services innovants et nouer des partenariats avec les entreprises pour les expérimenter.** Elle sera épaulée pour cette mission par un réseau international d'experts, en liaison avec les structures spécialisées (comme OSEO) et avec les pôles de compétitivité. Les entreprises partenaires pourront tester et faire la preuve de l'efficacité et de la fiabilité des procédés, produits ou services innovants sélectionnés par l'Agence. Offrir un choix en temps réel, à partir de son téléphone portable, d'un mode de déplacement en fonction de la disponibilité et de l'encombrement, rendre les bornes de taxis interactives, économiser l'énergie grâce à des logiciels de gestion du chauffage... autant d'exemples de nouveaux services innovants que cette Agence proposera de tester.

- contribuer à la protection de la propriété intellectuelle et à la notoriété des innovations qu'elle soutient, leur permettant d'être connues d'investisseurs ou de commanditaires industriels et institutionnels, en France comme à l'étranger. Pour mener à bien cette mission de « vitrine technologique » de l'agglomération, l'Agence se situera dans un lieu économique emblématique de la capitale, comme par exemple le Palais Brongniart.

L'Agence de l'innovation, en relation avec l'Agence de développement de Paris, nous permettra de faire connaître les entreprises innovantes parisiennes et d'attirer sur le territoire de la métropole des projets de recherche, de création et de développement d'entreprises, en cohérence avec nos priorités (nouvelles technologies de l'information, sciences et techniques du vivant, énergies renouvelables et développement durable).

B) L'innovation au cœur du développement économique durable de Paris

De nombreuses initiatives ont été prises depuis 2001, en concertation avec les acteurs économiques concernés. Si elles commencent à porter leurs fruits, elles doivent être consolidées dans la durée et développées pour produire tous leurs effets. Dans le même temps, de nouveaux dispositifs sont à imaginer, toujours plus adaptés à la rapidité du progrès et aux évolutions fulgurantes des marchés, dans une mondialisation où seule l'innovation permettra à Paris de conquérir un rayonnement économique durable.

Notre capitale a un rôle capital à jouer pour stimuler l'intelligence et la créativité de la métropole parisienne. Nous poursuivrons nos objectifs en dialoguant avec les parties prenantes, en élaborant des visées stratégiques communes, en établissant des priorités et en évaluant l'efficacité de notre politique à chaque étape. **L'économie de la connaissance et de l'intelligence mais aussi l'innovation, représentent des instruments majeurs au service des Parisiennes et des Parisiens pour construire l'avenir de leur ville.**

1) Créer 55.000 m² supplémentaires de pépinières et d'incubateurs

La précédente mandature a permis de multiplier par huit les surfaces dédiées aux pépinières et aux incubateurs, veillant à préserver la proximité entre laboratoires et entreprises, institutions et jeunes pousses. C'est ainsi que **44.000 m² de pépinières et d'incubateurs ont déjà été créés**, dont **Paris Biopark** (18.000 m² dédiés aux entreprises de biotechnologies, au cœur de Paris Rive Gauche et à proximité immédiate de l'Université Paris Diderot), **Paris Innovation Village** (3000 m²), **Paris Innovation Bourse**, **République Innovation**, **la pépinière Cochin** (située dans l'hôpital) mais aussi la pépinière rue des Haies (20^{ème}) dédiée aux entreprises du numérique, **Paris-pionnières** ou encore **Agoranov**, incubateur fondé par les universités Paris VI-Pierre et Marie Curie, Paris IX-Dauphine, l'École Normale Supérieure et l'association Paris Tech qui regroupe les grandes écoles d'ingénieurs. **La Municipalité veillera tout particulièrement à assurer leur pérennité et leur développement.**

Notre objectif est de créer 55.000 m² d'incubateurs et de pépinières supplémentaires durant cette mandature, portant à 100.000 m² le total des surfaces qui leur sont destinées. Le projet **Paris Parc**, en plein cœur de Jussieu sur 15 000 m², sera l'un des projets majeurs de la mandature. De même, une **pépinière sur les éco-activités sera lancée dans la ZAC Pajol (18ème)**. A cet égard, la Municipalité est disposée à réfléchir, en liaison avec les Départements voisins et les acteurs économiques, à la constitution d'un pôle d'excellence autour des éco-activités en zone dense, assortis d'objectifs concernant l'innovation, la création d'emplois, l'écologie urbaine et la dynamisation des quartiers.

Pour atteindre cet objectif ambitieux de 55.000 m² supplémentaires, nous souhaitons **multiplier les partenariats public-privé et revoir les objectifs fixés aux SEM à la fois pour la gestion immobilière des hôtels d'entreprises et des pépinières, et pour les opérations d'aménagement**. Ainsi, trois impératifs guideront les futurs montages juridico-financiers pour créer des pépinières et incubateurs : permettre une meilleure rotation des entreprises hébergées, offrir des loyers attractifs et proposer des locaux bien adaptés aux nouvelles demandes des entreprises.

En outre, Paris amplifiera son soutien à différents projets qui associent des acteurs multiples, au service d'ambitions communes. Ainsi, **l'Institut de la Vision** ouvrira prochainement à l'hôpital des Quinze Vingts, issu d'un partenariat entre la Ville de Paris, l'INSERM, l'Université Pierre et Marie Curie, le Ministère de la Recherche et l'hôpital des Quinze Vingts. Véritable centre européen de recherche, de soins et de transfert technologique consacré aux maladies oculaires, il associera des chercheurs et des entreprises.

Enfin, **l'Institut du cerveau et de la moelle épinière**, qui sera ouvert à la Pitié Salpêtrière dès l'année prochaine sur 22 000 m², permettra d'accueillir 600 chercheurs et de combiner recherche fondamentale et recherche clinique.

2) Stimuler l'implantation d'entreprises innovantes

Les 2 millions de m² d'immobilier d'entreprises que le PLU permet d'aménager constituent une occasion historique pour l'emploi et pour la compétitivité de Paris, de la métropole et de la Région Ile de France, en particulier dans les grandes filières innovantes : numérique, sciences de la vie, éco-technologies ...

Ainsi, la programmation des activités économiques dans les zones d'aménagement donnera la priorité aux **projets structurants portés par les filières de l'innovation**, comme Cap Digital avec le projet de Cité du Numérique dans le Nord Est de Paris.

Par ailleurs, **un nouveau fonds d'investissement dédié à l'amorçage permettra de contribuer au financement de jeunes entreprises innovantes**. Dès 2005, la Ville signait avec Paris Europlace une charte pour le développement de solutions de financement pour les PME innovantes. Nous devons amplifier ce travail, en lien avec le nouveau pôle de compétitivité « Finance Innovation ». **Financé par des investisseurs privés** et publics (dont OSEO et la CDC) et piloté par des professionnels de l'amorçage, avec le concours du Crédit municipal, **ce fonds interviendra lors des premières levées de fonds**, les plus décisives pour les jeunes entreprises et, dans le même temps, les plus difficiles à obtenir.

De plus, la Municipalité entend rester au service des acteurs économiques, pour les aider à résoudre leurs problèmes concrets, en étant particulièrement attentive à la cohérence des « **parcours immobiliers** » de la jeune pousse, depuis l'incubateur jusqu'à l'hôtel d'activité en passant par la pépinière. A cet égard, nous proposerons aux communes de la métropole et à la Région des partenariats **spécifiques pour faciliter ces parcours** et nous soutiendrons des **projets de pépinières et d'incubateurs portés avec des collectivités voisines** comme Biopark 2, le CEDIB à Ivry, ou Cancer Campus à Villejuif. Ce sera aussi pour Paris l'occasion de nouer des liens avec des collectivités de l'Ile de France qui n'appartiennent pas à l'agglomération à proprement parler, mais qui doivent contribuer pleinement à notre dynamique urbaine.

Enfin, la Municipalité continuera de participer aux dispositifs de **prêts d'honneur et de fonds d'amorçage** avec Paris Entreprendre, Scientipôle Initiative et Paris Business Angels, pour pérenniser ces outils qui demeurent particulièrement utiles.

3) Soutenir au moins deux nouveaux pôles de compétitivité

Dès 2005, Paris a été un partenaire actif des quatre pôles de compétitivité à dimension métropolitaine et mondiale portant sur les industries numériques, la biomédecine, les logiciels et la finance : **Cap Digital** (contenus numériques), **Medicen** (biotechnologies), **Systematic** (systèmes d'information et logiciels) et **Paris Finance Innovation** (finances).

Ces pôles, en rassemblant grandes et petites entreprises, chercheurs et universités, permettent une meilleure synergie des acteurs, utile au lancement de projets de recherche et de développement, à la création et à la diffusion de nouveaux produits et services. Ils ont intégré des réseaux existants de jeunes entreprises, soutenus depuis leur création par la Municipalité comme **Silicone Sentier** pour les entreprises numériques ou encore **Capital Games** pour les jeux vidéo.

15 M€ ont déjà été consacrés aux pôles de compétitivité et aux réseaux d'entreprises, conditionnant le soutien de la Ville à la création d'emplois et au développement de produits et services innovants. En outre, l'Etat ayant entamé l'évaluation des pôles existants, nous considérons qu'ils doivent bénéficier d'un horizon d'une durée supérieure à trois ans pour pouvoir juger de leur pertinence et de leur efficacité.

Enfin, nous voulons nous engager, aux côtés des Universités, des centres de recherche, des entrepreneurs mais aussi de l'Etat et de la Région, pour la **création de deux nouveaux « clusters » de dimension mondiale :**

- le premier serait consacré au **design et aux métiers de la création**, avec le concours décisif des grandes écoles d'art de la Ville de Paris.

- le second serait consacré aux **innovations urbaines, à la mobilité et au développement durable**. Il nous paraît en effet essentiel que Paris soit un acteur de premier plan dans un secteur d'activité aussi stratégique pour l'avenir des villes. Les entreprises spécialisées dans les éco-activités seront fortement épaulées, sur le modèle de l'incubateur AGORANOV, installé dans le 4ème arrondissement. La dimension environnementale aura, dans notre politique de l'innovation, un rôle essentiel, dans l'esprit qui est celui du Plan Climat.

C) Diffuser une culture de l'innovation et utiliser le levier de la commande publique

La Ville de Paris, à travers l'ensemble de ses dépenses d'investissement et de fonctionnement, doit être un promoteur d'usages et de pratiques innovantes. Pour cela, elle doit **diffuser auprès des Agents municipaux comme chez ses fournisseurs, une véritable culture de l'innovation**. Aussi, un **grand programme pluriannuel de formation continue** sera mis en place, en liaison notamment avec l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, consacré à l'innovation dans les collectivités publiques territoriales. Les SEM de la Ville seront également invitées à prendre en considération cet aspect.

Par ailleurs, dans un strict respect du code des marchés publics, la Municipalité veillera à intégrer le **recours à des solutions innovantes** dans les appels d'offres de la Ville et des SEM, grâce à des **clauses d'innovation insérées dans les cahiers des charges**.

Enfin, des initiatives municipales comme les **Grands Prix de l'Innovation** ont permis de valoriser depuis 2001 des projets et des entreprises pionnières, comme par exemple la société Leo Sphère, qui produit les radars d'analyse de l'air aujourd'hui utilisés par Airparif. Elles seront naturellement pérennisées.

L'innovation, dans toutes ses dimensions, est une question de culture collective: elle doit imprégner notre art de vivre, notre façon de penser, elle doit être une part de l'identité de Paris. Innover, parier sur le meilleur et parfois sur l'inconnu, ce doit être, et ce peut être, pour tous les Parisiens, un réflexe partagé. Cela s'acquiert : la Municipalité travaillera à faire en sorte que la culture de l'innovation imprègne réellement notre ville. Et cela s'enseigne : à ce titre, nous mettrons en place un programme de formation pour initier les jeunes en difficulté, qui n'y ont pas toujours accès, aux métiers des nouvelles technologies de la communication. Réduire la fracture numérique, donner à la recherche un nouveau souffle, rendre aux universités parisiennes leur excellence et leur énergie, c'est un enjeu de compétitivité économique, c'est aussi une question de justice.